

GRAND CONSEIL NEUCHATELOIS

ATTENTION: VERSION NON AMENDEE

DFS

Numéro: 13.186

Date: 30 novembre 2013, 17h32

Type de proposition: Motion

Auteur-e-s: Groupe UDC

Titre: Programme d'assainissement financier

Le Conseil d'Etat est prié de présenter et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, mais, en tous les cas, avant la fin de la législature, un programme d'assainissement des finances du canton portant sur un montant de 200 millions de francs.

Développement

Le canton de Neuchâtel est empêtré dans un déficit structurel reconnu et dont l'exécutif admet qu'il dépasse les 200 millions de francs. Celui-ci bloque les autorités dans tous les domaines où leurs actions devraient porter des résultats positifs pour la collectivité, aussi divers que les investissements, les réformes des structures de l'Etat ou le simple entretien du patrimoine.

Des cantons voisins n'ont pas hésité à entreprendre de vastes études concernant les offres et services que l'Etat proposait à leur population.

A titre d'exemple, Berne a lancé EOS 2014 dans le but d'éponger son déficit structurel avec, à la clef, des économies pour près de 1 milliard de francs et 600 suppressions de postes. Fribourg a accepté, le mois dernier, un plan d'assainissement portant sur 415 millions de francs sur 3 ans et 119 mesures d'accompagnement.

Ces cantons avaient déjà, par le passé, organisé de telles actions d'économie, avaient déjà assaini leurs comptes et pourtant, s'engagent sans sourciller dans ces redressements de leurs finances.

Si le canton de Neuchâtel tient un jour à pouvoir adopter une politique sociale ou économique digne de ce nom, il lui faudra impérativement en passer par là, car les modestes moyens qui lui restent à disposition chaque année après avoir payé les salaires de ses employés ou les intérêts de sa dette, sont ridicules en comparaison avec les montants nécessaires pour lancer des programmes d'insertions ou des investissements, jugés indispensables.

Signataire-s

Chantraine Hughes	
Willener Walter	

Position du Conseil d'Etat

Plus que d'un programme qui entretient l'image d'un canton en crise, c'est d'une vision claire des missions de l'Etat, d'une politique des ressources, de rigueur et de constance dont a besoin le canton. Depuis 2006, tous les budgets prévoient des économies et environ 215 millions de francs annuels ont été économisés. Le décret 10.002 est toujours actuel et pour 2014, une réduction de charges de 75 millions a été opérée sur le plan financier initial. Et la nouvelle loi sur les finances imposera l'équilibre des comptes. Il est ainsi préférable de consacrer temps et énergie à la définition de priorités, à la réduction des domaines non prioritaires, à la réforme de l'Etat et à un réel plan financier, plutôt qu'à un nouveau plan d'assainissement, qui coupe toute dynamique positive, suscite des blocages et ne développe aucune vision à long terme.

ATTENTION: VERSION AMENDEE

DFS

Numéro: 13.186

Date: 30 novembre 2013, 17h32

Type de proposition: Motion

Auteur-e-s: Groupe UDC

Titre: Programme d'assainissement financier

Le Conseil d'Etat est prié de présenter et de mettre en œuvre le plus rapidement possible, mais, en tous les cas, avant la session du budget 2016, un programme d'assainissement des finances du canton qui porte sur une amélioration de 8% des charges déterminantes, soit environ 164 millions de francs (base comptes 2012).